

"6. Etablissement de politiques éducatives qui tiennent compte des besoins et possibilités en matière d'emploi, ainsi que des progrès de la science et de la technique.

*"B. — Formation et emploi*

"1. Possibilités pour les personnes des deux sexes de bénéficier de la même orientation professionnelle et des mêmes services de consultation.

"2. Egalité d'accès des jeunes filles et des femmes à la formation et au recyclage professionnels à tous les niveaux, en vue d'assurer leur participation pleine et entière à la vie économique et sociale de leur pays.

"3. Acceptation universelle du principe "à travail égal, salaire égal" et adoption de mesures efficaces pour l'appliquer.

"4. Acceptation pleine et entière de la politique de non-discrimination en matière d'emploi et de conditions d'emploi des femmes, et adoption de mesures visant à donner effet à cette politique de façon progressive.

"5. Augmentation sensible du nombre de femmes qualifiées employées à des travaux spécialisés et techniques, ainsi qu'à tous les niveaux supérieurs de la vie économique et à des postes de responsabilité.

*"C. — Santé et protection en cas de maternité*

"1. Extension progressive des mesures visant à protéger la femme en cas de maternité en vue de lui assurer un congé payé de maternité avec la garantie de retrouver son ancien emploi ou un emploi équivalent.

"2. Développement et extension de services appropriés de protection de l'enfance et autres services propres à aider les parents dans l'exercice de leurs responsabilités familiales.

"3. Adoption de mesures en vue de la création et de l'expansion d'un vaste réseau d'établissements médicaux spéciaux pour la protection de la santé de la mère et de l'enfant.

"4. Possibilité pour toutes les personnes qui le souhaitent d'avoir accès aux renseignements et aux services consultatifs leur permettant de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement de leurs enfants et de se préparer à leurs responsabilités de parents, y compris les renseignements sur les avantages que la planification de la famille présente pour la femme.

*"D. — Administration et vie publique*

"1. Augmentation sensible du nombre de femmes participant à la vie publique au niveau local, national et international. On pourrait accorder une attention particulière à la formation des femmes en vue de cette participation, surtout à des postes intermédiaires et de rang élevé.

"2. Augmentation sensible du nombre des femmes qualifiées occupant des postes de responsabilité au niveau de la direction et des organes qui prennent les décisions, notamment des postes dont relève la planification du développement général."

*1694<sup>e</sup> séance plénière,  
28 mai 1970.*

**1512 (XLVIII). Elimination de l'analphabétisme parmi les femmes**

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant pris en considération le rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, concernant l'égalité d'accès des femmes à l'alphabétisation<sup>40</sup>,*

*Considérant que l'analphabétisme est l'une des principales entraves au progrès de la femme en général et à l'exercice réel de ses droits et responsabilités en particulier,*

<sup>40</sup> E/CN.6/538.

*Considérant également que les progrès accomplis en vue d'éliminer l'analphabétisme et de relever le niveau de l'enseignement général à tous les degrés ne manqueraient pas d'entraîner une amélioration telle que tous les citoyens, et plus particulièrement les femmes, contribueront plus pleinement au développement de leur pays,*

*1. Adresse un appel aux Etats Membres, aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations bénévoles, en vue d'intensifier leurs efforts pour que toutes les mesures nécessaires soient prises et toutes facilités assurées afin de permettre aux femmes, dans les régions tant rurales qu'urbaines, d'initier ou de poursuivre leur éducation en profitant pleinement de tous les programmes d'éducation disponibles des adultes;*

*2. Demande à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'assurer dans ses programmes d'alphabétisation fonctionnelle une place importante aux femmes encore illettrées et de prêter son concours à toutes les entreprises d'alphabétisation gouvernementales et non gouvernementales, entre autres en leur faisant connaître les techniques et méthodes modernes de lutte contre l'analphabétisme;*

*3. Suggère aux organisations non gouvernementales d'entreprendre ou de poursuivre une action auprès de l'opinion publique, des parlements nationaux et des pouvoirs publics dans le but exprès :*

*a) D'obtenir la signature et la ratification de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 1960;*

*b) D'élever le niveau de l'alphabétisation chez les adultes, particulièrement chez les femmes, en raison de leur retard;*

*c) D'aider à former des animatrices pour les campagnes d'alphabétisation et à mettre au point des méthodes destinées à stimuler l'intérêt des femmes.*

*1694<sup>e</sup> séance plénière,  
28 mai 1970.*

**1513 (XLVIII). Influence du progrès scientifique et technique sur la condition des travailleuses**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant ses résolutions 1328 (XLIV) du 31 mai 1968 et 1394 (XLVI) du 5 juin 1969 sur l'influence du progrès scientifique et technique sur la condition des travailleuses,*

*Considérant que le progrès de la science et ses applications techniques ouvrent de larges perspectives au progrès économique, social et culturel et à l'amélioration du niveau de vie,*

*Notant que le progrès scientifique et technique moderne pose de hautes exigences quant au niveau de la formation professionnelle des travailleuses,*

*Estimant que l'application des techniques nouvelles, la mécanisation et l'automatisation de la production ouvrent aux femmes l'accès à de nombreuses professions nouvelles,*

*Considérant qu'en raison du progrès scientifique et technique, l'enseignement général et la formation professionnelle revêtent une importance exceptionnelle,*